



COMMUNE DE  
**BADAROUX**  
48000



# ÉTÉ INCENDIE 2026

**CANICULE, SÉCHERESSE, VENT... NOTRE TERRITOIRE EST FRAGILE**



*Protégeons notre village, nos forêts et nos habitations*

Badaroux est une commune rurale, entourée de forêts et d'espaces naturels.

En période estivale, le risque de feu de forêt est très élevé.

Adoptons les bons réflexes et respectons nos obligations pour préserver notre cadre de vie.

## LES RISQUES SUR NOTRE TERRITOIRE

- La canicule et la sécheresse assèchent la végétation : herbes, broussailles et feuilles mortes s'enflamment très vite.
- Le vent peut propager le feu très rapidement sur de grandes distances.
- Notre commune, entourée de forêts et de zones naturelles, est particulièrement vulnérable.
- Les habitations isolées ou mal protégées peuvent être directement menacées.

## LES BONS GESTES AU QUOTIDIEN

- Ne fumez pas en forêt ni à proximité des espaces naturels.
- N'allumez pas de feu ni de barbecue en pleine nature.
- Soyez prudent avec les outils qui peuvent provoquer des étincelles (débroussailleuse, disqueuse...).
- Ne jetez pas vos mégots ou déchets dans la nature.
- Stationnez votre véhicule sur des zones débroussaillées, jamais sur de l'herbe sèche.

## EN CAS DE DÉPART DE FEU

- Donnez l'alerte le plus vite possible au 112 ou 18.
- Mettez-vous à l'abri dans une habitation.
- Soyez prudent, arrosez les abords et faites attention aux portes et fenêtres.
- Ne prenez pas votre voiture, vous risqueriez de rester bloqué.
- Ne vous approchez pas du feu.

## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE

**112**  
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

**18**  
SAPEURS-POMPIERS

**114**  
URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

**MAIRIE DE BADAROUX**  
**04 66 47 71 32**

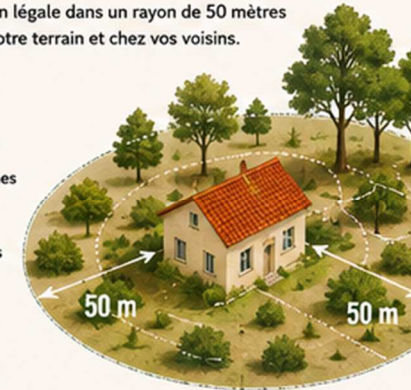
*Ensemble préservons notre village et son environnement.*

# LE DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION, UN GESTE QUI SAUVE

Le débroussaillage est une obligation légale dans un rayon de 50 mètres autour des habitations, y compris sur votre terrain et chez vos voisins.

## IL PERMET :

- ✓ De limiter le risque de départ de feu
- ✓ De ralentir la propagation des flammes
- ✓ De protéger votre habitation
- ✓ De faciliter l'intervention des secours



## COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

### ÉLAGUER

les branches basses des arbres jusqu'à 2 mètres de hauteur minimum.



### ESPACER

les arbres et arbustes : 3 mètres minimum entre chaque houppier.



### COUPER

les arbustes et herbes sèches.



### ÉVACUER

les déchets végétaux par broyage, compostage ou en déchetterie.



## RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le débroussaillage est une obligation légale (articles L.131-10 et suivants du Code forestier). En cas de non-respect, la commune peut engager votre responsabilité et vous vous exposez à une amende.

## TOUS ACTEURS, TOUS CONCERNÉS

La protection de notre village et de nos forêts est l'affaire de chacun d'entre nous. En adoptant les bons gestes, nous préservons notre cadre de vie pour les générations futures.



## LES INTERDICTIONS

- Feu interdit toute l'année en forêt et à moins de 200 m des espaces boisés.
- Brûlage des déchets végétaux interdit.
- Fumer ou jeter un mégot par terre interdit.
- Travaux générant des étincelles interdits aux heures les plus chaudes.

## EN CAS DE FEU, CHAQUE SECONDE COMPTE !

Gardez votre calme, alertez, mettez-vous à l'abri et suivez les consignes des secours.

**112 ou 18**

## INFORMEZ-VOUS

Consultez les conditions d'accès aux massifs forestiers et le niveau de risque incendie sur :

[www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)  
(rubrique risques naturels)  
ou sur l'application mobile "Prévention Incendie"



VIGILANCE



RESPONSABILITÉ



SOLIDARITÉ



RESPECT DE LA NATURE

*Restons vigilants tout l'été, protégeons Badaroux !*



**MAIRIE DE BADAROUX**  
**04 66 47 71 32**

*Ensemble préservons notre village et son environnement.*